



Auto entrepreneur cannabis

Par **NOKS**, le **30/01/2018** à **18:27**

Bonsoir, nous sommes deux jeunes entrepreneurs, et souhaitons créer notre marque de vêtements et autres accessoires sous le statut d'auto-entrepreneur. Notre marque va être directement en rapport avec le cannabis, à savoir que l'on peut apercevoir une feuille de cannabis sur notre logo et que par "accessoires" nous entendons des choses type grinders. Nous aimerions donc connaître la législation en vigueur concernant ce que nous pouvons dire, afficher, promouvoir sur notre boutique internet afin de respecter la loi. Est-il possible d'avoir une feuille de cannabis faisant partie du logo ? Si vous avez la possibilité ou connaissez des gens qui peuvent nous renseigner à ce sujet, nous serions ravis. Cordialement